

PV
CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
 18 décembre 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1- Point d'information de la Directrice
- 2- PV du CUFR du 18 novembre 2025
- 3- Formation : Modalités de saisies des notes en Licence SSO (vote), changement nom Licence SDE et SDL (vote)
- 4- Tarifs FP-FA-DU (vote)
- 5- DAEU A (vote)
- 6- BIATSS : questions et informations
- 7- JPO : état des lieux
- 8- RI (motion relative à la situation en Palestine) (vote)
- 9- Questions diverses

Présidente du Conseil : Michela Marzano

Invitée permanente : Jeanne Ficadière, cheffe des services administratifs

	Présent·es	Mandataire	Excusé·es
Professeurs Collège A			
HASPEKIAN Mariam		Marianne DOURY	X
HMED Choukri		Emmanuelle VOULGRE	X
AUZANNEAU Michelle		Geoffrey SOCKETT	
LEBON Francis		X	
ROBIN AZEVEDO Valérie		Nathalie Druliolle	X
SOCKETT Geoffrey		X	
ROTHIER-BAUTZER Eliane		Francis LEBON	X
LESERVOISIER Olivier		Lusiné GEVORGYAN	X
DOURY Marianne		X	
Professeurs Collège B			
LACHET Caroline		X	
DE LESCURE Emmanuel		X	
TOUTAIN Stéphanie			X
HALTE Pierre		Hélène GARRIAUX	X
VOULGRE Emmanuelle		X	
CHAUDAT Philippe			X
EIDELIMAN Jean-Sébastien		X	
ESTAY STANGE Véronica		Caroline LACHET	X
PARMANTIER Charlotte		X	
Collège BIATSS			
DESSAJAN Séverine		X	
CHANTELLY Cédric		X	
DRULIOLLE Nathalie		X	
LAURENT Jean-Baptiste		X	
GEVORGYAN Lusiné		X	
Collège étudiants – titulaire			
PAWLOWSKI Clara			X
LUCAS Raphaël		X	
BISHAY Sarah			X
HIPPOLYTE Lucas			X
CASTOR CUPIT Alison			X
BREJOUX Theo		Raphaël LUCAS	X
Collège étudiants – suppléants			
PEYROU Manon			

RODIER GONCALVES Lucas			
BOISTARD Amelia			
KERMAIDIC Paul			
ENDAMNE Kirsty-Labelle			
RENGUET Antoine			
Personnalités extérieures			
BOUVIER Frédérique			X
CEROUX Benoit			X
DELPORTE Muriel		Jean-Sébastien EIDELIMAN	X
DITER Kevin			X
GARRIAUX Hélène		X	
HANIQUE Fabienne			X
TANGUY Hélène		Séverine DESSAJAN	X
TIMOTEO Joaquim			X

Nombre de membres constituant le Conseil : 39

Quorum : 20

Nombre de présents + procurations : 26

Les procurations sont recensées. Le quorum étant atteint, le Conseil d'UFR peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ensemble des personnels était invité à assister au Conseil, s'il le souhaitait.

Point 1 : Point d'information de la Directrice

Point 1.1. Faculté S&H

Un congrès réunissant les doyens des trois facultés, auquel seront convié·es les directrices et directeurs de composantes, se tiendra le 12 janvier. La question centrale portera sur l'impact que la sortie de l'UFR Droit, Économie et Gestion (DEG) pourrait avoir sur la Faculté S&H, et plus largement sur l'ensemble de l'Université Paris Cité. Un compte rendu des échanges et des conclusions de ce congrès sera présenté par la direction lors du prochain CUFR.

Point 1.2. Clôture du budget et gestion administrative

La clôture du budget 2025 a présenté certaines difficultés, liées notamment à des demandes de dernière minute émanant de quelques responsables de formation.

Afin d'éviter le renouvellement de cette situation, ainsi que pour anticiper un certain nombre d'échéances à venir (emplois du temps, déclarations des vacataires, etc.), une réunion sera organisée le 21 janvier avec l'ensemble des responsables de mentions et de parcours.

Point 1.3. Accueil des nouveaux personnels BIATSS

À compter du 1er décembre, Valérie Chantin a pris ses fonctions de CSA adjointe, notamment en charge des ressources financières des formations ; Cindy Diouf a pris ses fonctions de responsable du service apprentissage et formation continue ; Beryl Guinamard a pris service en qualité de gestionnaire auprès de la mission « Relations internationales »

Point 2 : Approbation du PV du CUFR du 18 novembre 2025

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'UFR du 18 novembre.

Nombre de suffrages exprimés : 26

Une inversion des points 3 et 4 de l'ordre du jour initial est décidée.

Point 3 : Tarifs FP-FA-DU

3.1. Présentation du service apprentissage et formation continue

L'équipe du service apprentissage et formation continue est présentée. Elle est composée de Cédric Chantelly, Aurélie Zanbur et Alma Sylva Reyes, assistants de formation, ainsi que de Cindy Diouf, responsable du service.

Pour l'année en cours, 351 étudiant·es sont inscrit·es en formation professionnelle. Les effectifs globaux sont en baisse, notamment en apprentissage, en raison du déplacement du master *Ingénierie des risques et des crises* vers l'UFR DEG. Une légère baisse est également observée pour les diplômes universitaires (DU).

En revanche, pour les diplômes nationaux en contrats de professionnalisation, les financements via le compte personnel de formation (CPF) sont en hausse. Cette évolution est identifiée comme une piste de travail, dans la mesure où elle permettrait de générer des ressources pour les formations initiales, tout en impliquant un engagement mesuré de la part de l'UFR.

3.2. Tarifs des formations

Les tarifs actuellement pratiqués par l'UFR SHS sont inférieurs à ceux appliqués dans d'autres UFR, facultés et universités. Le siège et la faculté S&H ont, en conséquence, demandé une augmentation des tarifs. Cette évolution a fait l'objet d'une négociation au niveau de l'UFR et a été arrêtée en accord avec l'ensemble des responsables de formation.

Les tarifs de la formation professionnelle sont établis en fonction des publics concernés, distingués en deux grandes catégories selon l'origine de leur financement :

- Formation Professionnelle Continue (FPC) : le financement est pris en charge par un tiers (employeur, France Travail, opérateur de compétences – OPCO). Ce mode de financement donne lieu à la conclusion d'une convention tripartite entre l'étudiant·e, l'employeur ou le financeur, et l'université.
- Formation Professionnelle Individuelle (FPI) : le financement est personnel ou assuré via le compte personnel de formation (CPF). Dans ce cas, un contrat est établi entre l'étudiant·e et l'université.

S'agissant des tarifs des diplômes universitaires (DU), le DU *Français langue de spécialité* est principalement proposé en tarif individuel, dans la mesure où il s'adresse majoritairement à des étudiant·es étranger·es ne disposant pas d'un employeur en France susceptible de prendre en charge le financement. Le DU *Psychopédagogie clinique* propose, quant à lui, des tarifs relevant à la fois de la formation professionnelle continue et de la formation professionnelle individuelle.

En ce qui concerne les diplômes nationaux, une évolution est introduite au niveau des tarifs fixés par l'université. Au sein de la formation professionnelle individuelle (FPI), une distinction est désormais opérée entre le financement par le compte personnel de formation (CPF) et le financement par fonds propres. L'équipe du service apprentissage et formation continue a négocié des tarifs spécifiques, applicables au sein de l'UFR, pour quatre catégories de publics :

- les redoublant·es avec suivi d'enseignements (tarif identique à celui de la première année) ;
- les réinscriptions en vue de la soutenance du mémoire (0 € hors droits d'inscription) ;
- les personnels de l'Éducation nationale (tarif FPI réduit) ;
- les demandeur·euses d'emploi sans prise en charge financière (0 € sous réserve d'une inscription à France Travail).

Certains membres du Conseil expriment des inquiétudes quant à l'augmentation des frais liés à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation, notamment pour les étudiant·es accueilli·es par de petites structures. Il est rappelé que, dans le cadre de ces dispositifs, seuls le salaire de l'étudiant·e et un reste à charge incompressible de 750 € (année universitaire 2025-2026) sont à la charge de l'employeur, la formation étant financée par l'opérateur de compétences (OPCO).

Il est également précisé que des négociations sont possibles lorsque le niveau de prise en charge de l'OPCO est inférieur au tarif affiché par l'UFR. Il est proposé d'organiser une réunion avec les responsables de formation afin de les accompagner dans ces démarches et de rassurer les étudiant·es.

Le cas des personnes sans emploi non inscrites à France Travail est également évoqué. Ne pouvant bénéficier du tarif « zéro euro », elles relèvent du régime de la formation professionnelle individuelle sans prise en charge, pour un montant compris entre 200 et 600 €.

Les tarifs relatifs à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux diplômes universitaires sont soumis au vote du Conseil.

Nombre de suffrages exprimés : 26

Résultat du vote :

Pour : 16

Abstentions : 9

Contre : 1

Point 4 : Formation : Modalités de saisie des notes en Licence SSO, changement nom Licence SDE et SDL

Point 4.1. Licence SSO

Il est proposé aux enseignant·es de la Licence SSO de saisir directement les notes dans Apogée via un lien simplifié, sans passer par la scolarité. Cette expérimentation, déjà adoptée à l'unanimité par le département des Sciences sociales, vise d'une part à réduire la charge de travail de la scolarité et, d'autre part, les risques d'erreurs de saisie.

Le Conseil adopte à l'unanimité les nouvelles modalités de saisie des notes.

Nombre de votes exprimés : 26

Point 4.2. Licence SDE et SDL

Le rectorat a demandé le changement de dénomination des parcours « Professorat des écoles » en « Enseignement » au sein des licences Sciences de l'éducation et Sciences du langage, en raison de la création d'une nouvelle licence *Professorat des écoles*.

Il est rappelé que l'alternative proposée par le rectorat consistait en la fermeture des parcours existants. L'UFR réaffirme l'intérêt de ces parcours, qui proposent un contenu disciplinaire plus large que celui de la nouvelle licence *Professorat des écoles*. Contrairement à cette dernière, dont le débouché professionnel est exclusivement orienté vers l'enseignement primaire, les licences portées par l'UFR permettent des parcours diversifiés et l'accès à différents masters.

Le Conseil adopte à l'unanimité le changement de nom des parcours.

Nombre de votes exprimés : 26

Point 4.3. Accueil de la nouvelle licence LPE

L'UFR a été sollicitée pour accueillir 60 étudiant·es inscrit·es dans la nouvelle licence *Professorat des écoles* (LPE) de l'Académie de Paris, formation portée par l'INSPE et dont les enseignements se dérouleraient dans les locaux de l'INSPE. Cette organisation entraînerait une charge administrative supplémentaire pour l'UFR, sans bénéfice identifié pour celle-ci.

La direction propose de ne pas donner suite à cette demande.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de refus.

Nombre de votes exprimés : 26

4.4. Rappel sur les règles de tenue des jurys

Il est rappelé que les jurys doivent se tenir en présence physique, avec un minimum de trois membres, dont le ou la président·e, et que les procès-verbaux de jurys ne peuvent pas être signés électroniquement. Ces règles, qui avaient fait l'objet d'assouplissements durant la période de la crise sanitaire, sont réaffirmées pour la maquette 2025-2029, conformément à la délibération du Sénat académique du 17 juin 2025 (délibération n° 2025-32)

Point 5 : DAEU A

La direction explique comment, à la suite d'une réunion consacrée au DAEU A (Diplôme d'accès aux études supérieures, mention Lettres et sciences humaines), réunissant Marie-Agnès Sari, vice-présidente Formation, Marie Collombel, vice-doyenne Formation, et Pierre-Olivier Toulza, directeur de l'UFR Lettres, Arts, Cinéma (LAC), il est proposé – en raison du congé pour recherche et conversion thématique (CRCT) de Stéphanie Toutain, actuellement coordinatrice du DAEU A – que la coordination du diplôme pour le second semestre soit assurée par un·e collègue de l'UFR LAC, membre de l'équipe pédagogique du DAEU.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition.

Nombre de votes exprimés : 26

Point 6 : BIATSS : questions et informations

La direction annonce une réorganisation des relations entre les services de la scolarité et de la logistique, notamment en ce qui concerne la gestion d'Apogée et d'ADE. Depuis la réintégration des L1 et L2 de Boulogne sur le campus des Saints-Pères, le service logistique rencontre des difficultés dans la gestion des réservations de salles.

Il a en conséquence été décidé d'une nouvelle répartition des tâches : le service logistique demeure en charge des réservations de salles, tandis que la gestion des emplois du temps est désormais confiée à Charlotte Allemand et Jean-Baptiste Laurent, responsables Apogée et ADE au sein de la scolarité.

Les emplois du temps devront leur être transmis selon des calendriers stricts, qui seront précisés lors de la réunion du 21 janvier. Il est par ailleurs rappelé que cette mission ne relève pas des gestionnaires de scolarité.

Cette réorganisation a pour objectif de simplifier les procédures, notamment grâce à l'accès direct de la scolarité aux effectifs et aux outils de gestion (Apogée, ADE). Elle s'inscrit également dans la perspective d'une interopérabilité prochaine entre OSE et ADE.

Point 7 : Etudiant.es : questions et informations

7.1. Cas de harcèlement en L1

Des faits de harcèlement en ligne concernant un groupe informel d'étudiant·es de L1 SSO sur Instagram ont été signalés à la direction. Il s'agit de comportements inappropriés incluant notamment des propos injurieux, certains à caractère discriminatoire, ainsi que des atteintes à la vie privée.

La situation a été immédiatement prise en charge par le responsable de la licence et signalée à la cellule de signalement de l'université, conformément aux procédures en vigueur. Il a été recommandé aux étudiant·es concerné·es de quitter le groupe en question et de transmettre tout nouvel élément en cas de poursuite des faits.

À ce stade, les personnes concernées par le harcèlement n'ont pas souhaité engager de démarche judiciaire. Une vigilance particulière est néanmoins demandée face à ce type de situations, et les dispositifs d'accompagnement et de signalement existants sont rappelés.

7.2. Titres de séjour et accompagnement

La direction a été informée de situations concernant des étudiant·es rencontrant des difficultés liées à l'obtention ou au renouvellement de leurs titres de séjour. Ces situations sont prises en charge par Véronica Estay Stange, chargée de mission Médiation académique. Dans ce cadre, un lien direct a été établi avec Sofiane Aouimeur, responsable du pôle Vie étudiante (Direction de la Vie de campus).

7.3. Problèmes en L3 Sciences sociales

Les représentant·es des étudiant·es font état de retours exprimés par certain·es étudiant·es concernant un nombre jugé insuffisant de travaux dirigés, ainsi qu'un sentiment de manque d'accompagnement pédagogique. La direction prend acte de ces remarques et indique que des ressources complémentaires pourront être mobilisées si nécessaire.

D'autres observations ont également été formulées au sujet de certains enseignements de L3. Les étudiant·es ont fait part d'un sentiment de manque de lisibilité, lié à l'intervention de plusieurs enseignant·es abordant des thématiques perçues comme insuffisamment articulées entre elles. La direction précise qu'il s'agit de questions pédagogiques relevant spécifiquement du département de Sciences sociales, au sein duquel ces points pourront être examinés plus en détail.

Point 8 : JPO : état des lieux

L'organisation de la journée portes ouvertes (JPO) est en cours. La JPO se tiendra dans le hall 2. Des conférences de présentation des licences et des masters auront lieu tout au long de la journée dans l'amphithéâtre Weil.

Il est proposé aux masters participant à la JPO en présentiel d'organiser des conférences métiers, notamment avec d'ancien·nes étudiant·es.

Il est par ailleurs rappelé aux membres du Conseil que les informations relatives aux événements proposés, qu'ils soient organisés en présentiel ou à distance, doivent être transmises suffisamment en amont afin de permettre leur publication sur le site de la JPO.

Point 9 : RI (motion relative à la situation en Palestine)

Une motion exprimant la solidarité de l'UFR avec le peuple palestinien et le monde académique palestinien est présentée au Conseil. La motion est lue et discutée ; quelques ajustements formels y sont apportés.

La motion ainsi amendée est soumise au vote du Conseil.

Le Conseil adopte la motion à l'unanimité.

Nombre de votes exprimés : 26

La séance est levée à 12h08

La présidente du Conseil d'UFR,
Michela Marzano, Directrice de l'UFR SHS

